

Syndicat mixte Doubs Très Haut Débit
6 rue du collège – 25800 Valdahon

Procès-verbal du Comité syndical

Séance du : 8 novembre 2022

L'an deux-mille-vingt-deux, le huit novembre, les membres du Comité syndical du Syndicat mixte Doubs Très Haut Débit, régulièrement convoqué, se sont réunis dans la salle de réunion du siège de la Communauté de communes des Portes du Haut Doubs, 7 rue Denis Papin, ZA en Pougie, à Valdahon, lieu choisi par le Comité, sous la présidence de M. Denis LEROUX, Président du Syndicat.

Appel nominal

Collège Département

Titulaires votants : M. Claude DALLAVALLE, M. Denis LEROUX, M. Thierry MAIRE DU POSET, M. Christian METHOT.

Suppléants votants : Mme Priscilla BORGERHOFF, Mme Patricia LIME-VIEILLE (*jusqu'à 19h15*), M. Thierry VERNIER.

Suppléants non votants :

Ont donné pouvoir :

Collège EPCI

Titulaires votants : M. Didier AUBRY, M. Lucien BENMEHAL, M. Michel BEUQUE, M. Yves BRAND, M. Michel CLAUDE, M. Florian GAIFFE, M. Patrick LECHINE, M. Benoit PARENT, M. André PARROT, M. Pierre VAUFREY, M. Thierry VERNEY.

Suppléant votant : M. Daniel FLEURY (*jusqu'à 20h40*).

Suppléant non-votant : M. Romain VERMOT.

Ont donné pouvoir :

Ont assisté à la séance en visioconférence sans droit de vote : M. Sébastien LAITHIER, M. Philippe MARECHAL.

Membre associé :

Etaient également présents au début de la séance :

M. Gunther BAEKELANDT, *DUN adjoint, Conseil départemental du Doubs (visioconférence)*; M. Alain MERCIER, *DSI, Grand Besançon Métropole (visioconférence)*; M. Guy LORENZELLI, *Payeur départemental*; M. Thomas MARGOGNE, *Directeur des DSP, Altitude Infra. (jusqu'à 19h30)*; M. Jean-Louis CHAUVIN, *Doubs Très Haut Débit*; M. Cyril PHILIPPONNAT, *Doubs Très Haut Débit*; Mme Catherine MOINE, *Doubs Très Haut Débit*; Mme Patricia BOURDENET, *Doubs Très Haut Débit*; M. Johan THIENARD, *Doubs Très Haut Débit*.

Les convocations ont été légalement adressées le 28 octobre 2022.

L'ordre du jour était le suivant :

1. Approbation du PV du 24/03/2022
2. Modification du règlement intérieur pour organiser les comités syndicaux en visioconférence
3. Rapport annuel 2021 de la DSP en Régie intéressée
4. Rapport annuel 2021 de la DSP en Affermage

5. Débat d'Orientations Budgétaires
6. Transfert de l'actif et du passif du SMAU par le Département
7. Informations diverses

La séance est ouverte à 19h05

M. LEROUX accueille les participants et remercie la Communauté de communes des Portes du Haut Doubs pour la mise à disposition de la salle.

M. LEROUX note que M. LECHINE est désormais délégué titulaire pour Pays de Montbéliard Agglomération en remplacement de M. PACQUOT devenu député. Son suppléant est M. Pascal TOURNOUX.

Après l'appel des élus, **M. LEROUX** constate que les conditions de quorum (6 élus présents pour le collège Département et 9 pour le collège EPCI) sont réunies dans les deux collèges (Département : 7 / EPCI : 12).

M. VERMOT est désigné Secrétaire de séance.

M. LEROUX propose d'entendre la présentation de M. MARGOGNE intervenant en visioconférence en début de séance pour le point n°3 de l'ordre du jour avant de revenir au déroulé prévu.

1. Approbation du PV du Comité syndical du 24 mars 2022 – Délibération n°11-2022

Le procès-verbal de l'Assemblée du 24 mars 2022 a été adressé aux membres du Comité syndical en date du 12 avril 2022, ainsi qu'en pièce-jointe du rapport préparatoire.

Le procès-verbal du Comité syndical du 24 mars 2022 ne fait l'objet d'aucune remarque et est adopté à l'unanimité des votants.

* *
*

Rappel des acronymes :

- **ARCEP** : Haute autorité – « gendarme » – du secteur des télécommunications.
- **DLF** : Doubs La Fibre, délégataire de la Régie intéressée jusqu'en septembre 2021 (remplacé ensuite par Ménippe, en tant qu'exploitant-délégataire du réseau syndical DIOPTIC)
- **DSP** : délégation de service public.
- **FAI** : fournisseur d'accès internet > tous les opérateurs commerciaux, OCEN ou autres, qui fournissent un service internet aux particuliers.
- **FTTH** : fibre jusqu'à la maison – lien optique pour le grand public sur le réseau mutualisé, sans garantie de service.
- **FTTE** : fibre jusqu'à l'entreprise – lien optique sur la base du réseau mutualisé pour les professionnels, avec garanties de service.
- **FTTO** : fibre jusqu'à l'« office » – lien optique dédié de bout en bout pour les professionnels, avec garanties de service.
- **NRO** : nœud de raccordement optique – l'un des 46 équipements centraux du réseau de collecte départemental, logé dans un shelter, et desservant chacun plusieurs milliers de lignes.
- **OCEN** : opérateur commercial d'envergure nationale = Bouygues / Free / Orange / SFR.

- **OI** : opérateur d'infrastructure. Dans le cas du réseau syndical, l'OI est Altitude Infra. via ses filiales Doubs La Fibre (DLF) et Ménippe.
- **mode OI** : organisation des raccordements pour tous les autres FAI que les OCEN où le branchement est assuré par l'exploitant du réseau.
- (mode) **STOC** : sous-traitance opérateur commercial. Organisation des raccordements appliquée par les OCEN qui prévoit que le branchement du client au réseau est assuré par l'OCEN.
- **PBO** : Point de Branchement Optique = boîtier à partir duquel sont raccordés 2 à 8 foyers depuis la rue ou le pied d'immeuble.
- **PM** : Point de mutualisation – armoire ou petit shelter à partir duquel part une fibre dédiée à chaque local éligible.
- **PTO** : prise terminale optique sur laquelle les particuliers branchent leur box.
- **THD** : très haut débit.
- **ZAPM** : zone arrière de point de mutualisation = zonage incluant toutes les lignes dépendant d'un PM.

2. Modification du règlement intérieur pour organiser les comités syndicaux en visioconférence – Délibération n°12-2022

M. LEROUX rappelle que le présent comité syndical n'a pas pu être réuni en format mixte – présentiel et visioconférence – en raison de la fin de l'état d'urgence sanitaire dans lequel s'inscrivait la précédente délibération syndicale à ce sujet.

M. LEROUX explique qu'une clarification a été apportée, au détour d'une réponse du Ministre des Relations avec les collectivités territoriales à une question parlementaire sur la Loi 3DS, le 12 avril 2022, concernant la libre capacité des syndicats mixtes ouverts à organiser leurs instances en visioconférence, sous réserve qu'elle soit inscrite dans les statuts ou dans le règlement intérieur.

Après relecture, aucune disposition des statuts du Syndicat n'empêche la réunion des instances en visioconférence et la capacité à délibérer par cette voie, à l'exception des séances d'élection du Président et du Bureau qui supposent des votes à bulletin secret.

M. LEROUX propose donc de modifier le règlement intérieur avec l'objectif d'organiser les comités dans des conditions similaires à celles retenues depuis le début de la Covid-19, c'est-à-dire en format mixte, avec une participation au choix en présentiel dans la salle réservée par le Syndicat ou en visioconférence depuis des lieux laissés à la discrétion des délégués sous réserve de disposer d'une connexion suffisante. Seules les séances d'élection du Président et du Bureau se tiendraient ainsi obligatoirement en présentiel. Dans le cas où un scrutin secret serait demandé pour une délibération, celle-ci serait renvoyée à la séance suivante, obligatoirement en présentiel.

M. LEROUX propose également de ne pas retenir les restrictions imposées par la Loi 3DS aux EPCI et aux syndicats mixtes fermés, comprenant des réunions en présentiel strict au moins une fois par semestre et pour le vote du budget primitif.

L'ensemble de ces dispositions a été transmis dans le projet de règlement intérieur avec les marques de révisions soulignant les ajouts et reformulations proposées.

M. LEROUX note que, contrairement aux dispositions de vote habituelles par collège, le règlement intérieur est adopté à la majorité simple des élus présents en vertu de l'article 18 dudit règlement intérieur.

En l'absence d'autres interventions, le Comité syndical délibère favorablement dans les termes suivants :

* *
*

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L 2121-8 relatif au règlement intérieur ;

Vu la réponse du gouvernement du 12/04/2022 à la question parlementaire écrite n°43411 du 11/01/2022 précisant que « les syndicats mixtes ouverts [...] définissent librement les règles de fonctionnement qui leur sont applicables dans leurs statuts et leur règlement intérieur. Aussi, ces syndicats mixtes sont d'ores-et-déjà en capacité de prévoir l'organisation de réunion de leur organe délibérant par visioconférence » ;

Vu les statuts du Syndicat mixte,

Vu le règlement intérieur en vigueur du Syndicat mixte, adopté par délibération du 30 mai 2017,

Considérant qu'aucun dysfonctionnement n'a été relevé lors des instances tenues en format mixte – présentiel et visioconférence – depuis 2020 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire et que ces modalités d'organisation constituent au contraire une commodité appréciable pour faciliter la participation des délégués ;

Considérant le projet de règlement intérieur modifié pour intégrer les modalités d'organisation des comités syndicaux en format mixte, avec notamment l'ajout d'un article 19, ainsi que quelques autres corrections mineures ;

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité, les élus du Comité syndical décident

- **d'approuver le nouveau règlement intérieur du Syndicat ;**
- **de le faire entrer en vigueur dès que la présente délibération sera rendue exécutoire.**

3. Rapport annuel 2021 de la délégation de service public en régie intéressée – Délibération n°13-2022

Comme convenu en début de séance, **M. MARGOGNE**, Directeur de Doubs La Fibre, délégataire de la régie intéressée, a été invité à présenter les grandes lignes de ce riche rapport. Sa présentation est jointe au procès-verbal.

M. MARGOGNE met l'accent sur les nouvelles implantations de l'exploitant à Besançon et Valdahon, sur les aléas de l'exploitation – sinistres, dommages, dégradations, dont le problème des raccordements en mode STOC – l'ensemble générant des besoins élevés en maintenance.

M. MARGOGNE décrit les flux financiers qui découlent de ce modèle particulier de DSP. A cet égard, l'apurement des comptes n'est pas encore complet en raison des décalages de facturation des usagers et fournisseurs. Par ailleurs, l'exercice 2021 se solde par une rémunération variable négative de 114 686 €. Une version définitive du rapport annuel faisant figurer ce chiffre convenu récemment sera transmis sous peu.

M. MARGOGNE tire enfin un rapide bilan plutôt positif de cette délégation de service public de 7 ans qui a permis à toutes les parties de progresser ensemble.

M. MARGOGNE quitte la séance à l'issue de sa présentation.

* *
*

M. CHAUVIN revient sur les mécanismes de la rémunération variable qui est, en 2021, nettement négative pour le délégataire. Certains biais, notamment la prise en compte comptable des droits d'usage de long terme dits aussi « cofinancement » au niveau du résultat d'exploitation ont pénalisé le délégataire. Il ne s'agit donc pas à proprement parler d'une sanction du délégataire. Les performances économiques et commerciales de la régie ont été tout à fait satisfaisantes en 2021. Sur l'ensemble cumulé de la DSP, cette rémunération variable est assez limitée (environ 50 000 € en défaveur du délégataire).

M. LEROUX parle de la fin d'une belle aventure qui n'était pas la voie la plus facile par rapport, par exemple, à un modèle concessif, mais qui a laissé au Syndicat le temps d'apprendre et qui aboutit aujourd'hui à un déploiement quasi-terminé quand d'autres départements autour sont moins avancés.

Le rapport annuel ne soulève pas d'autres remarques et les élus prennent acte de cette présentation dans les termes suivants :

* *
*

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L 1411-3 relatif aux délégations de service public ;

Vu le Code de la Commande Publique et notamment l'article L 3131-5 relatif au rapport annuel de DSP ;

Considérant le rapport annuel transmis par Doubs La Fibre le 31 mai 2022 au titre de l'exercice 2021 ;

Considérant la présentation déclinée en séance par M. MARGOGNE jointe au procès-verbal ;

Considérant le tableau de rémunération variable présenté à cette occasion aux élus du Comité syndical selon le détail suivant :

Critère de rémunération	Montant
Résultat d'exploitation	-185 734 €
Coût unitaire de raccordement	630 €
Délai de raccordement : objectif 4 semaines	63 750 €
Délai de raccordement : objectif 6 semaines	-5 000 €
Taux de disponibilité	0 €
Nombre d'utilisateurs	11 668 €
TOTAL rémunération variable	-114 686 €

Les élus prennent acte de la présentation au Comité syndical du rapport annuel 2021 de la délégation de service public d'exploitation en régie intéressée du réseau THD du Doubs.

4. Rapport annuel 2021 de la délégation de service public en affermage

M. LEROUX rappelle qu'il s'agit du 1^{er} rapport d'une nouvelle DSP, avec des attendus contractuels différents de la Régie intéressée. Il a donc été soumis à une analyse de complétude qui a relevé certaines anomalies et/ou éléments manquants. Les éléments complémentaires demandés au délégataire dans un courrier du 12 octobre ne sont pas encore parvenus au Syndicat.

M. THIENARD précise qu'un courrier reçu le jour-même de Ménippe annonce la transmission des éléments pour fin novembre.

M. LEROUX propose donc de reporter l'examen de ce point à une prochaine réunion.

Mme Patricia LIME-VIEILLE quitte la salle. Les conditions de quorum restent réunies dans le collège Département (6 délégués).

5. Débat d'orientations budgétaires 2023– Délibération n°14-2022

M. LEROUX détaille le rapport d'orientations budgétaires 2022 annexé au rapport préparatoire.

M. LEROUX relève que le Syndicat va terminer l'année 2022 vers 115 à 120 000 lignes raccordables, soit plus de 25 000 lignes produites sur 12 mois contre 24 750 l'année précédente. C'est un peu en deçà de l'objectif du SDDAN de 120 000 lignes à fin 2022 qui n'est cependant pas l'horizon de la complétude du périmètre syndical : un peu plus de 130 000 lignes à construire au total en raison du dynamisme de certains secteurs. On constate ainsi depuis 10 ans et les premières études une croissance de 1 % par an du nombre de locaux.

Par conséquent, M. LEROUX explique qu'il reste encore un bon semestre de déploiement jusqu'à mi-2023 qui se traduisent par 14 M€ d'investissements de premier établissement programmés en 2023.

A cela s'ajoute 3 M€ pour la « vie du réseau » qui va entrer dans une nouvelle phase. En effet, en plus des actuelles missions (densification, extension, désaturation, collectifs), il va falloir, d'un côté, aller chercher les dernières lignes les plus complexes et les plus chères considérées comme des « raccordables sur demande » et, de l'autre, sécuriser davantage le réseau en terminant le bouclage des NRO et en enfouissant les tronçons aériens les plus importants. Le marché « vie du réseau » sera renouvelé en début d'année dans cette perspective.

M. LEROUX souligne que ces investissements seront réalisés sans emprunts supplémentaires grâce aux ressources mobilisées par le Syndicat : 2.6 M€ des cotisations EPCI, 17 M€ de redevances d'affermage, un reliquat de 400 k€ de la contribution de la Région qui atteint presque 30 M€ au total depuis 2014, et quelques millions d'euros du FSN encore sujets à caution dans l'attente de la signature de la Phase 3 (encore évoquée la veille à la Commission Régionale de Stratégie Numérique (CRSN), voir §7.d) et de l'instruction des soldes sur les autres phases.

M. LEROUX attire l'attention sur les perspectives de plus long terme (2024-2035) des ressources syndicales, qui sont plutôt rassurantes et correspondent aux besoins identifiés d'investissements de vie du réseau dans la durée. **M. PARROT** s'enquiert de la prise en compte des contributions EPCI qui s'arrêtent au bout de 15 ans. Effectivement, **M. LEROUX** explique que les capacités d'autofinancement du Syndicat diminueront par palier pour cette raison à partir de 2028. Elles seront aussi attaquées par l'inflation – les redevances n'étant pas indexées. **M. CHAUVIN** indique que les collectivités se mobilisent pour obtenir des ressources complémentaires, par exemple sous forme d'un fonds de péréquation du type FACé pour l'électrification rurale, mais l'Etat reste très prudent pour l'instant et les situations sont très disparates selon les territoires.

Le service de la dette reste stable puisqu'aucun nouvel emprunt ne s'est ajouté depuis début 2020 (3,1 M€ de remboursement de capital et 730 k€ d'intérêts). Les charges générales le sont également avec une petite marge pour faire face à l'inflation.

M. LEROUX rend compte de sa gestion des ressources humaines qui relève de l'une de ses délégations. A l'exception du Directeur mis à disposition par le Département, il s'agit de 7 contrats de droit privés dans le cadre de la convention collective des télécoms avec des salaires forfaitisés, ce qui pose la question de discussions sur la prise en compte de l'inflation. Une réflexion sera initiée en Bureau.

M. CHAUVIN évoque des arbitrages à venir sur une problématique émergente, à savoir le fibrage de locaux qui n'ont jamais été raccordés au cuivre – par exemple des bâtiments d'exploitation agricoles – avec les coûts associés. Jusqu'à présent, le Syndicat a répondu négativement à ce type de demandes sans infrastructures mobilisables, dont la construction était jusqu'à présent péréquée au niveau national par l'opérateur historique. **M. LORENZELLI** remarque qu'il faudrait pouvoir estimer les enjeux, ce qui reste effectivement à faire.

M. AUBRY demande dans quelle mesure l'évolution du taux de pénétration commerciale va impacter les ressources du Syndicat. **M. CHAUVIN** répond que le Syndicat n'est plus directement exposé au risque commercial depuis le début de l'affermage grâce à des redevances essentiellement assises sur les lignes

exploitées et non sur celles commercialisées. C'est en revanche une préoccupation majeure d'Altitude tant par rapport à ses actionnaires que dans la perspective de la fin du cuivre avec le risque d'avoir trop de raccordements à gérer dans les tout derniers mois précédant l'extinction de l'ADSL. Le délégataire engage donc dès à présent des actions visant à inciter la bascule rapide sur la fibre comme une campagne de « remboursement de 50 € » aux clients finals en septembre – octobre, dont le Syndicat s'est désolidarisé et n'a pas été financée par lui comme le précise **M. LEROUX**. Pour le reste, le taux de souscription du Doubs est comparable au reste des RIP.

M. CHAUVIN évoque les futures difficultés et le nécessaire étroit accompagnement de certaines populations – notamment les personnes âgées qui n'ont qu'une ligne de téléphonie fixe – lors de la fin du cuivre. **M. LEROUX** ajoute que les maires seront particulièrement mobilisés comme c'est déjà le cas pour tous les problèmes de raccordements fibre. Le Syndicat mixte entend bien accompagner et assister les élus dans cette mutation technologique.

M. BEUQUE apprécie le langage de vérité tenu aux administrés, notamment à l'occasion des réunions publiques, face aux discours parfois discutables sinon mensongers entendus de la part de représentants des FAI.

M. LEROUX cite les propos de Patrick GENRE en CRSN qui est mis en difficulté dans les réunions de quartiers à Pontarlier alors qu'il n'a pas de prise sur l'opérateur de réseau en zone AMII. Dans le reste du département, le Syndicat a au moins l'avantage de disposer d'un réseau public neutre et il lui appartient de défendre les intérêts des administrés face aux dysfonctionnement constatés.

A l'issue de la présentation du Président et conformément à l'article 2312-1 du CGCT, les élus du Comité syndical prennent acte à l'unanimité de la tenue du débat d'orientations budgétaires 2023.

6. Transfert de l'actif et du passif du SMAU par le Département – Délibération n°15-2022

M. THIENARD explique qu'il s'agit de l'épilogue d'un long processus pour intégrer dans le patrimoine du Syndicat ce qu'il reste des infrastructures de la Boucle locale haut débit (BLHD), un RIP de première génération construit par un autre syndicat aujourd'hui dissous dans le Pays de Montbéliard, à savoir le Syndicat mixte de l'Aire urbaine Belfort-Montbéliard-Héricourt-Delle (SMAU). C'est la délibération miroir de celle prise par le Département à l'occasion de la DM du 27 juin 2022 pour sortir définitivement la BLHD de ses comptes.

M. LORENZELLI confirme la satisfaction collective d'avoir réussi à lever toutes les difficultés comptables pour en arriver à une situation clarifiée dans les comptes du Département et du Syndicat.

Les élus sont invités à délibérer dans les termes suivants :

* *
*

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération du 20 décembre 2018 relative à la Boucle Locale Haut Débit (BLHD) de l'Aire urbaine ;

Vu la délibération du Département relative à la décision modificative n°1 de 2022 en date du 27 juin 2022 qui approuve le transfert en pleine propriété des éléments actifs et passifs des infrastructures de la Boucle Locale Haut débit de l'Aire urbaine ;

Considérant que le Syndicat mixte doit accepter ce transfert résultant de l'exercice de la compétence L1425-1 transférée par le Département depuis 2013 pour le rendre effectif ;

Précisant que l'amortissement des subventions transférées sera aligné sur celle des biens de retours concernés jusqu'en 2028, soit 7 ans en incluant l'année 2022 ;

Précisant que l'armoire PRM de BADEVEL, après intégration du bien dans l'inventaire du Syndicat, sera amorti jusqu'en 2028, soit une durée de 6 ans à compter de 2023 ;

Précisant que ce transfert en pleine propriété rend caduques les dispositions de la Convention relative à la Boucle locale haut débit du Nord-Franche-Comté du 2 janvier 2019 passée entre le Département et le Syndicat ;

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité, les élus du Comité syndical décident :

- ***d'approuver le transfert en pleine propriété de l'actif et du passif des biens de la Boucle Locale Haut Débit par le Département du Doubs au Syndicat ;***
- ***de demander au Président d'ordonner les opérations comptables correspondantes pour intégration dans le patrimoine du Syndicat.***

7. Informations diverses

a) Agenda

Réunions publiques d'ouverture à la commercialisation

M. LEROUX rappelle les prochaines réunions publiques programmées, qui s'enchaînent au rythme de trois ou quatre par mois. Cette organisation est très lourde pour les services, mais c'est une vraie mission de service public pour sensibiliser les administrés et les préparer à des pratiques souvent inadaptées.

Lieu	Communes concernées	Intercommunalité	Date et heure
VILLERS-CHIEF	VILLERS-CHIEF	CC des Portes du Haut-Doubs	Mercredi 9 novembre 2022 à 20h00 (2^{ème} réunion à la demande de la mairie)

MONTGESOYE	VUILLAFANS CHATEAUVIEUX-LES- FOSSÉS, MONTGESOYE	CC Loue Lison	16 novembre à 18h (salle polyvalente)
LOUGRES	COLOMBIER-FONTAINE, LOUGRES	PMA	Mercredi 23 novembre 2022 à 18h30
BOURGUIGNON	BOURGUIGNON	PMA	Jeudi 24 novembre 2022 à 18h00
PIERREFONTAINE- LES-VARANS	PIERREFONTAINE-LES- VARANS, LAVIRON, LA SOMMETTE	CC des Portes du Haut-Doubs	29 novembre à 19h00 (espace des arcades, salle de l'auditorium)
ORCHAMPS- VENNES	ORCHAMPS-VENNES	CC des Portes du Haut-Doubs	A programmer début décembre
Lieu à déterminer	FUANS (village-bas), FOURNETS-LUISANS (hameau de Grandfontaine)	CC des Portes du Haut-Doubs	A programmer début décembre

Visite du siège d'Altitude Infra en Normandie les 16/18 novembre

M. LEROUX indique qu'une vingtaine d'élus et de techniciens se déplaceront en Normandie sur 2.5 jours au siège d'Altitude à Val-de-Reuil (27), après avoir visité l'usine de production de fibre optique d'Acome à Mortain (50).

M. AUBRY demande que la liste des participants soit partagée pour d'éventuels covoiturage jusqu'aux deux points de ramassage de Valdahon et de Chemaudin.

TRIP de l'AVICCA les 22/23 novembre à Paris

M. LEROUX confirme que le Syndicat sera représenté comme habituellement au colloque biennuel de l'AVICCA, pour y suivre l'actualité du secteur et influencer autant que possible sur les décideurs et acteurs de la filière.

b) Retour sur les derniers évènements

Comité de suivi de DSP

M. LEROUX met en perspective le Comité annuel de suivi de DSP qui s'est tenu le 11 mai 2022 avec plusieurs élus et une récente réunion, le 27 octobre, demandée par le Syndicat suite à de nombreuses alertes non suivies d'effets sur différents sujets dont certains déjà évoqués en mai.

M. CHAUVIN n'occulte pas certains aspects positifs de la relation avec le délégataire, par exemple les flux financiers honorés sans difficultés. Mais certains signaux faibles conduisent à le placer sous surveillance continue. La délégation de service public n'entraîne pas que le Syndicat se désintéresse de l'exploitation du réseau. Le Syndicat remarque que certains services locaux et centraux du délégataire sont débordés tandis que d'autres priorités discutables – par exemple dans la communication et la commercialisation – les surmobilisent. Le dimensionnement de la maintenance apparaît en limite de capacité et l'emballement du « ticketing » ces derniers mois engorge les services en

allongeant les délais de réaction – y compris ceux du Syndicat quand cela relève de ses interventions (ex : désaturation localisée). **M. PHILIPPONNAT** remarque que, si ce système de ticket est nécessaire pour la traçabilité des actions, le Syndicat ne peut pas accepter que ses demandes et signalements soient mis sur le même plan que ceux produits par des usagers tiers, OCEN ou autres.

M. DALLAVALLE s'interroge sur la bonne prise en compte des autorisations d'urbanisme. **M. PHILIPPONNAT** indique que le Syndicat en reçoit de plus en plus grâce à des rencontres avec les services d'urbanisme des intercommunalités mais les dossiers instruits par la DDT ne sont pas communiqués. Le Syndicat récupère également des dossiers via Orange, avec parfois un gros décalage temporel. Le Syndicat prévoit de compléter sa documentation envers les aménageurs.

M. VERMOT évoque des cas problématiques avec des aménageurs qui n'ont pas réalisé leur part du travail – génie civil et préfibrage internes dans des lotissements. **M. CHAUVIN** confirme les efforts du Syndicat pour informer le plus en amont possible les gros aménageurs de leurs obligations et des bonnes pratiques, sachant qu'il y a des délais de programmation assez longs une fois les demandes validées.

Daniel FLEURY quitte la salle à 20h40.

Jougne le 5 juillet

M. LEROUX revient sur le bel évènement de Jougne qui a permis de fêter dignement à la fois l'interconnexion franco-suisse longue distance construite entre Pontarlier et Vallorbe, le passage des 100 000 lignes construites et celui des 50 000 abonnés sur le réseau Dioptic. Une vidéo sur les travaux de l'interconnexion a été produite :

<https://www.youtube.com/watch?v=NgLjE7f8ZiQ&list=PL4TH50TaJOvwoPT8HTha7p-wbq9f6npyd&index=9>

Université THD les 5/6 octobre

Le Syndicat était représenté à Toulouse pour l'Université annuelle du Très Haut Débit organisée par Infranum et l'AVICCA. Selon **M. LEROUX**, le sentiment général est que tout le monde identifie ce qui ne va pas mais que les conséquences qui en sont tirées ne sont pas à la hauteur. On a entendu par exemple pour la 1^{ère} fois Infranum, la fédération des industriels des réseaux télécoms, alerter sur les conditions de rémunération anormalement basse des sous-traitants. A côté, les acteurs portent un « grand plan qualité » censé résoudre les difficultés, mais réclament de la patience alors que les dysfonctionnements sont identifiés depuis au moins 3 ans.

En attendant, la pression monte dans les villages et au standard du Syndicat où aboutissent des gens exaspérés après un long parcours sans solution. Il s'agit alors de déminer les situations, d'expliquer les responsabilités respectives et, le cas échéant, de faire intervenir l'exploitant pour remettre en ordre les réseaux.

Carrefour des collectivités les 13 et 14 octobre

M. LEROUX pointe les deux documents produits pour le Carrefour des collectivités locales, le Guide des Elus mis à jour et une plaquette à destination des collectivités et des professionnels, les incitant à souscrire à des offres professionnelles sécurisées (avec garanties de service comme des délais de maintenance réduits) pour leurs besoins de connectivité. **M. CHAUVIN** insiste sur le fait que, trop souvent, les professionnels – dont les mairies – croient disposer de garantie de service sur le réseau fibre et découvre que ce n'est pas le cas lors d'une coupure – la seule solution de secours consistant en une clé 4G. **M. BENMEHAL** remarque que sa clé 4G a été bien utile lors d'une panne à la mairie, ce qui suppose cependant d'avoir une bonne couverture 4G intérieure.

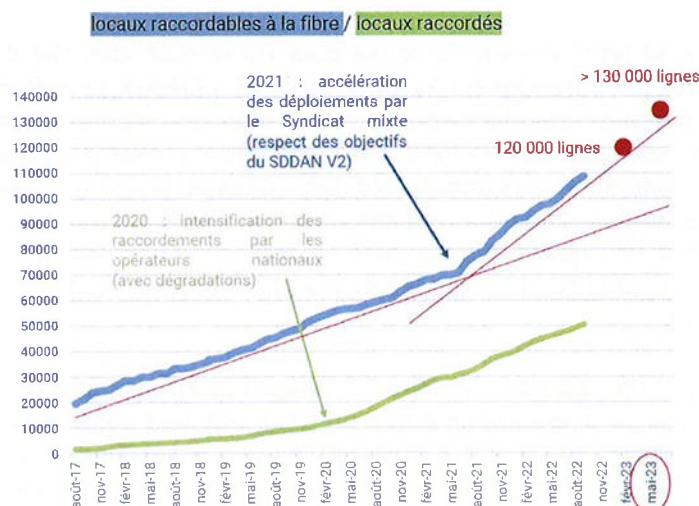
Commission régionale de stratégie numérique (CRSN) le 7 novembre

M. LEROUX évoque cette réunion régionale où l'Etat et l'ANCT se sont montrés plus mordants que d'habitude envers les opérateurs privés. Par exemple, il a été signifié clairement qu'en zone AMII, les engagements des opérateurs correspondaient à une complétude réelle, et non à une référence aux bases 2014 obsolètes de l'INSEE. Des élus d'Autun, de la Nièvre et Patrick GENRE, Maire de Pontarlier et Président de l'Association des Maires du Doubs, se sont plaint de concert de certaines pratiques exposant indument les collectivités aux doléances des administrés. **M. LEROUX** a saisi cette occasion pour intervenir sur les problèmes rencontrés, notamment en lien avec les raccordements et le mode STOC.

M. CHAUVIN indique également qu'il a été question d'une prochaine note de cadrage gouvernementale sur la fin du cuivre, avec sans doute un comité départemental pour suivre le processus. **M. LEROUX** a rappelé à la CRSN que le Syndicat souhaitait voir des communes doubiennes dans le 2ème lot expérimental. La SGAR en a pris note.

c) Point sur la construction et la commercialisation

M. LEROUX renvoie au graphique présenté au moment des orientations budgétaires et aux échanges ayant trait à ces sujets.



d) Qualité des réseaux et des raccordements

M. LEROUX ne revient pas sur ce qui a déjà été dit précédemment sur le sujet, hormis une allusion au reportage d'Envoyé Spécial en septembre et le projet de proposition de Loi présenté au Sénat par M. CHAIZE, par ailleurs Président de l'AVICCA. Cette initiative est soutenue par l'ensemble des sénateurs du Doubs et bien sûr par le Syndicat mixte.

M. PHILIPPONNAT décrit les expérimentations en cours, dites « C-Lock » et « SAIFE », de sécurisation de 15 armoires et 10 shelters par des dispositifs de contrôle d'accès à distance développés par Altitude avec Grolleau, le constructeur de ces équipements. L'ouverture se fait avec un smartphone pour les techniciens préalablement authentifiés par leur numéro de téléphone. Dans les shelters, il est également prévu une caméra de vidéosurveillance. A noter que l'une des armoires a déjà été forcée mais il y avait un défaut de couverture hertzienne rendant les alarmes inopérantes (en cours de résolution).

M. GAIFFE remarque que les shelters restent le plus souvent ouverts et qu'il en ferme lui-même régulièrement. **M. PHILIPPONNAT** répond que l'un des intérêts de C-Lock est déclencher une alarme en cas de non-fermeture – la responsabilité du dernier intervenant à s'être identifié pouvant alors être recherchée.

M. AUBRY se demande si les photos de raccordements ne pourraient pas être utilisées aussi. **M. PHILIPPONNAT** explique que les « comptes-rendus d'intervention » (CRI) avec photos sont trop souvent inexploitable sinon inexistant. La conformité et l'analyse par intelligence artificielles des CRI sont l'un des axes du « grand plan qualité ».

M. PHILIPPONNAT regrette qu'il faille réinvestir pour se préserver d'intervenants indécents. **M. CHAUVIN** note cependant que la prise en charge de ces investissements – de l'ordre de 2 à 3 M€ si les 45 armoires et les 87 shelters sont équipées – font l'objet d'une discussion avec le délégataire. Du point de vue du Syndicat, il s'agit de mesures certes utiles, mais palliatives à un système dysfonctionnel, sur des équipements déjà en exploitation, qui relèveraient donc *a priori* du délégataire.

M. PHILIPPONNAT attire l'attention des élus sur un incident sans gravité mais révélateur d'un certain état d'esprit des « usagers » du réseau : en installant ses « coupleurs » dans un shelter pas encore activé à Ornans, un FAI national s'est permis de changer l'étiquetage de toutes les baies au feutre pour le faire correspondre à ses propres références.

M. CHAUVIN dépeint l'avancée du Protocole d'audit et remise en état en cours dans les zones livrées jusqu'en septembre 2021. 4 000 des 20 000 boîtiers à inspecter l'ont été depuis mars 2022. Un exemple de rapport combinant plusieurs malfaçons (étiquetage, protection des soudures, rangement des fibres dans les cassettes, bifibre, détubage...) est présenté.

Le Syndicat reste très vigilant sur cette démarche par ailleurs très utile et s'étonne de statistiques spécialement positives qui ne correspondent pas à ce que les équipes constatent sur le terrain (ex : non-arrimage des boîtiers dans les regards souterrains).

e) Extinction du cuivre

M. LEROUX ne revient pas sur ce sujet déjà évoqué.

f) Consultation de l'ARCEP sur le prochain cycle de marché (2023-2028)

Idem, les sujets ayant été largement abordés précédemment.

g) Point SOGETREL

Dans le pénible contexte d'un retard de plus d'un an sur le secteur où SOGETREL est titulaire du marché de construction, **M. PHILIPPONNAT** note une tendance à l'amélioration depuis le printemps 2022 et l'arrivée d'un nouveau directeur de projet fiable basé sur place, au moins sur la partie travaux. Tout est loin d'être réglé mais les problèmes se résorbent progressivement.

Au niveau financier, le levier des pénalités contractuelles est mobilisé à son maximum.

Deux responsables nationaux du groupe ont été invités à l'occasion du prochain comité syndical, un an après la première intervention d'un DGA désormais parti en décembre 2021. Leur participation reste à confirmer.

h) Renégociation des prêts avec la Banque des Territoires

M. LEROUX informe les élus de la renégociation du prêt souscrit auprès de la Banque des Territoires. Sur les 6 909 060 € de capital restant dû fin juin sur un taux variable indexé au livret A + 1 %, 4 440 000 € ont été transformé en un prêt à taux fixe de 2,20 %, et 2 469 060 € en un prêt à taux variable indexé sur le taux du Livret A + 0,8%. La durée initiale de 25 ans de remboursement n'a pas été modifiée.

Quoique cette démarche puisse apparaitre tardive par rapport aux évolutions du marché bancaire au 1^{er} semestre 2022, **M. THIENARD** rappelle que le Syndicat devait encore rembourser une ligne de trésorerie de 15 M€ fin 2021 grâce aux redevances du début de l'affermage encaissées fin novembre. L'analyse de la dette a été lancée en décembre ; la décision de renégociation prise au 1^{er} comité syndical de l'année fin mars ; les discussions engagées début avril avec la Banque des Territoires et la proposition reçue début mai. Le dossier est passé *in extremis* en juin malgré de nouvelles hausses de taux. Par la suite, le livret A a encore été augmenté en aout.

i) Marchés publics : prolongation des marchés de MOE et travaux

M. LEROUX fait part d'une disposition importante prise dans le cadre de ses délégations, à savoir la prolongation des marchés de maîtrise d'œuvre et de travaux de 6 mois. Ceci, justifié par les perturbations exceptionnelles et imprévisibles dues à la situation sanitaire en 2020-2021, permet de passer les derniers bons de commande sans précipitation et de terminer les déploiements d'ici mi-2023.

j) Rendu compte de l'utilisation des dépenses imprévues suite à la souscription à la SCIC Val de Consolation

M. LEROUX rend compte de l'utilisation de 1000 € de dépenses imprévues passées au chapitre 26 - *Participations et créances rattachées à des participations* afin de souscrire des parts dans la SCIC Val de Consolation conformément à la délibération n°04-2022.

k) Point New deal mobile

M. LEROUX présente la liste de communes actuellement soumise à la consultation pour bénéficier d'un site 4G New Deal au titre de la dotation 2023 du « dispositif de couverture ciblé ».

M. LEROUX regrette qu'il n'y ait pas plus d'élus impliqués dans les réunions de l'équipe-projet locale chargée de la constitution de celle-ci.

Saint-Julien-les-Russey
Goux-les-Usiers
Servin
Courtefontaine
Crosey-le-Petit /Crosey-le-Grand
Bretigney-Notre-Dame / Silley-Bléfond
Vellefans /Randeவில்
La Longeville / Ville-du-Pont
Voillans
Villeneuve-d'Amont (site issu de la dotation régionale)

L'ordre du jour étant épuisé, **M. LEROUX** lève la séance à 21h30.

Le Secrétaire de séance

**Le Président du Syndicat mixte
Doubs Très Haut Débit**

Romain VERMOT


Denis LEROUX


Délibérations adoptées :

- n°11-2022 : *Approbation du PV du Comité syndical du 24 mars 2022*
- n°12-2022 : *Modification du règlement intérieur pour organiser les comités syndicaux en visioconférence*
- n°13-2022 : *Rapport annuel 2021 de la délégation de service public en régie intéressée*
- n°14-2022 : *Débat d'orientations budgétaires 2023*
- n°15-2022 : *Transfert de l'actif et du passif du SMAU par le Département*

